



MAIRIE DE MORANGIS
12 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
BP98 - 91423 MORANGIS CEDEX

01 64 54 28 28

mairie@morangis91.com

www.morangis91.com



MORANGIS

Lettre du Maire

SPÉCIALE

N°1 - SEPTEMBRE 2024



ÉDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur, Chers parents

À l'occasion de cette nouvelle année scolaire, j'ai le plaisir de vous remettre le premier numéro de cette Lettre du maire, lien supplémentaire entre la municipalité et vous. Elle témoigne de l'attention que nous portons à l'éducation des enfants, à l'instruction et sera un nouveau vecteur d'information.

Je remercie les services de l'Éducation Nationale, les équipes enseignantes ainsi que tous les membres de la communauté éducative qui œuvrent au quotidien à transmettre des savoirs essentiels à nos enfants, leur apprendre l'autonomie et devenir des citoyens éclairés et respectueux de notre démocratie si fragile.

Un remerciement particulier à Madame l'Inspectrice et à l'équipe de la circonscription pour la qualité et le renforcement de leur collaboration avec nos services municipaux,

notamment sur des sujets sensibles tels que les effectifs scolaires, la mise en œuvre de projets au bénéfice des élèves ou encore la gestion des problématiques comportementales.

Aux côtés des enseignants et de nos élèves, n'oublions pas l'ensemble du personnel communal (*agents de restauration, entretien, animation, Atsem,...*) indispensable pour assurer un environnement propice à leur réussite. Belle année scolaire à tous !

Sincèrement Votr
Brigitte Vermillet

Madame Le Maire,
Brigitte Vermillet

Rentrée 2024-2025 à Morangis

Effectifs scolaires : 1 688 élèves

Pour rappel : la ville est propriétaire des locaux scolaires maternels et élémentaires. Elle en assure la construction, la reconstruction, les grosses réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement. La commune peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.

Il appartient à l'État (*ministère de l'Éducation nationale*) la charge des programmes scolaires, la gestion des personnels enseignants et administratifs.

Le maire est responsable du personnel non enseignant, comme les assistants maternels (ATSEM, animateurs, infirmière scolaire municipale, ...).

Bien que la situation financière de la ville soit très contrainte, elle est pleinement engagée pour offrir les conditions d'apprentissage les plus favorables.

- Allocation d'un budget pour les équipes enseignantes (+ de 50 000 €),
- Mise à disposition de 3 éducateurs sportifs (*engagement inscrit dans le Projet Éducatif de Territoire*) et d'un professeur de danse en privilégiant les classes de CE1,
- Financement en partenariat avec la Caisse des écoles, d'au moins 2 spectacles/an destinés à nos élèves,
- Poursuite du renfort en ATSEM : à ce jour 20 agents et une apprentie pour les maternelles,
- Poursuite de l'activité piscine pour les CE2 et les CM2 (35 000 €/an),
- Installation de vidéoprojecteurs Interactifs (VPI) dans les classes élémentaires,
- Développement de l'Espace Numérique de Travail (ENT).

- Faire de la rentrée un moment privilégié pour les petites sections (*petit-déjeuner d'accueil, remise du sac de bienvenue*) et dotation d'un kit pour chaque enfant entrant en CP, comprenant le matériel d'écriture de base (*trousse et petit matériel*).

Au cours des prochains mois, nous travaillerons sur :

- La poursuite du projet de construction/réhabilitation de l'école Louis Moreau,
- L'extension du réfectoire de l'école primaire Nelson Mandela,
- L'achèvement à l'été 2025 des travaux de rénovation des sols et peintures du bâtiment principal de l'école Herriot.



Caisse des écoles

Avec un budget global d'environ 138 000€, financé par la ville, la Caisse des écoles reste un partenaire clé des établissements scolaires et des familles. Composée d'élus, des chefs d'établissements et de représentants des fédérations de parents d'élèves, la Caisse des écoles finance :



- **Les projets pédagogiques des écoles**
(en 2023/2024 cela représentait 62 025€),
- **Le Critérium des jeunes conducteurs destiné aux élèves de CM2** (8 640€),
- **La dotation d'une petite encyclopédie à chaque enfant rentrant en CP et d'une calculatrice spéciale collège pour chaque enfant rentrant en 6^e.**
- **Le financement d'un spectacle de Noël pour tous les enfants,**
- **L'acquisition de livres pour les enfants d'âge maternel,**
- **Des projets spécifiques** (ex. *Séjour à Chamarande,...*),

Pour 2024/2025, un nouveau règlement de fonctionnement de la caisse des écoles sera instauré. Les projets pourront être à l'initiative des équipes enseignantes ou des membres de la caisse des écoles.

Restauration scolaire



Les communes n'ont pas l'obligation d'organiser un service de restauration scolaire. À Morangis, la restauration est assurée par la ville, qui fonctionne avec son personnel communal.

En période scolaire, près de 1 200 repas quotidiens sont préparés sur place. Ce choix de restauration pour nos enfants représente un coût annuel de plus de 1 800 000€, hors frais de fonctionnement des bâtiments.

Les repas sont validés par une commission composée de représentants des élus, de notre prestataire, de parents d'élèves et des techniciens de la ville. Les enfants lors des « Conseils de Cantine » donnent également leur avis.

Deux menus végétariens/semaine sont proposés. Nous constatons que ce sont les jours où les effectifs sont les plus élevés.

La garantie de l'équilibre nutritionnel des repas servis est codifiée par un certain nombre de textes (*décrets, Loi Egalim*) qui s'imposent dans le cadre de la restauration scolaire.

Pour 2024/2025 nous engagerons les actions suivantes :

- **Renouvellement de notre Marché de restauration,**
- **Diversification des animations proposées sur le temps de restauration,**
- **Poursuite de la sensibilisation au tri et à la gestion des biodéchets,**



Tarifs communaux



Il revient au Conseil municipal de fixer chaque année par délibération, les tarifs communaux des services proposés aux usagers, au titre de la participation à la dépense publique.

Il en est de même pour tous les services, la tarification contribue à financer seulement une partie des services publics locaux et le calcul est effectué sur la base du quotient familial.

En juin, une hausse de 3% sur l'ensemble des tarifs a été votée quand, par exemple, notre prestataire de la restauration nous appliquait une hausse de 12,9% sur ses prestations. Nos recettes liées à la restauration scolaires s'élèvent à 690 000€ pour un coût de fonctionnement de 1 800 000€.

Quand année après année, les recettes et dotations des collectivités s'affaiblissent, il faut avoir à l'esprit l'équilibre financier et la recherche d'une vérité des prix (*recherche d'un véritable équilibre avec le prix du service*).

La tarification des services publics nous permet de poursuivre nos actions en direction de nos administrés, en dépit de la baisse des financements dont nous disposons, tout en veillant à ne pas faire porter la charge sur les seuls contribuables locaux, par le biais de la taxe foncière payée par les propriétaires.

Inscriptions

Afin d'améliorer la flexibilité tout en assurant une gestion optimale des inscriptions, un système de réservation sur 15 jours glissants a été instauré pour les mercredis de l'année scolaire 2024-2025. De ce fait, les nouvelles modalités permettront de réaliser votre inscription 15 jours avant le mercredi souhaité.

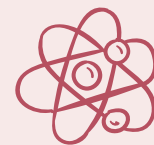
Exemple : Je souhaite inscrire mon enfant pour le mercredi 16 octobre 2024, le dernier jour d'inscription sera le mercredi 2 octobre à minuit.

Nous sommes convaincus que ces changements contribueront à améliorer l'organisation des familles et nous restons à votre disposition pour toute question ou clarification supplémentaire. Pour les vacances, les modalités d'inscriptions restent inchangées.

Communication

Le Service Enfance-Éducation-Jeunesse multiplie les outils pour vous tenir informés :

- Mails via le Portail famille,
- SMS,
- Mails via l'ENT pour les écoles qui en sont dotés,
- Affiches à la porte des structures,
- Contacts téléphoniques,
- Permanences,
- Courriers



Malgré ces outils, certaines familles se disent non informées. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement ces supports.



Activités

La Municipalité a mis en place un Plan EDucatif Territorial (PEDT) ambitieux, concrétisé par le programme « Mercredi de qualité », au sein duquel les équipes d'animation portent de très nombreux projets. Ce programme a été reconnu et salué par les services de l'État. **En 2024/2025, nous continuerons de :**

- Maintenir la qualité des projets proposés
- Développer des projets spécifiques sur le Devoir de mémoire ; le Civisme et la Citoyenneté
- Mieux vous informer sur les actions réalisées dans les accueils de loisirs en éditant une lettre spécifique,
- Poursuivre la formation de nos animateurs

Secteur Jeunesse

Un secteur en pleine évolution depuis 2020 avec :

- Création du Centre Ressources Jeunesse,
- Élection d'un Conseil Municipal des Jeunes - CMJ,
- Nomination d'un responsable du secteur,
- Développement d'actions collaboratives avec le Collège Michel Vignaud et le Lycée Marguerite Yourcenar,
- Développement d'actions intergénérationnelles,
- Optimisation de la visibilité et de la lisibilité du secteur jeunesse, sur l'ensemble du territoire de la commune



Nous aurons à cœur de renforcer ces actions en :

- Développant des projets collaboratifs avec nos partenaires actuels,
- Organiser un stage BAFA pour 20 jeunes Morangisais, et leur donner accès à un 1^{er} emploi,
- Développant le secteur 16/25 ans,
- Permettant aux jeunes âgés de 16 et 17 ans de bénéficier des activités de l'Espace ados,
- Poursuivant l'action du Service Citoyen Communal,
- En faisant évoluer le Carrefour des métiers et de l'orientation en collaboration avec la Ville de Chilly-Mazarin





L'éducation familiale consiste à élever et éduquer son enfant. La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Ce processus conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale ...

Il ne revient pas à la collectivité ni à l'Éducation nationale de se substituer à ce rôle.

Au fil des années, nous faisons le constat que de nombreux parents ont besoin de soutien et d'accompagnement dans l'exercice de leur fonction parentale.

Aussi nous avons fait le choix de créer un poste de Médiatrice famille en 2021 et de développer une stratégie locale en matière d'accompagnement à la « Parentalité » avec des actions concrètes, inscrites dans notre Convention Territoriale Globale.

Pour cette année, nous allons :

- Étendre les permanences de la médiatrice au service des familles,
- Organiser la seconde édition de la Semaine de la parentalité.
- Poursuivre le dispositif « Avez-vous 5 minutes ? » instauré l'an dernier et au cours duquel élus et services municipaux vont à votre rencontre à l'entrée ou à la sortie des écoles pour un temps d'échange direct,
- Réaliser un diagnostic permettant d'établir des besoins des familles pour affiner les orientations de la politique « Parentalité » mise en œuvre sur le territoire,
- Créer un comité de pilotage regroupant différents partenaires (élus, Éducation Nationale, Fédérations de parents d'élèves, MJC, Médiathèque...) et mettre en place un certain nombre d'actions identifiées et permettre aux familles des temps d'échanges sur la fonction parentale et les problématiques qu'elles rencontrent.



Kermenguy



Le domaine de Kermenguy si cher aux Morangissois devrait lui aussi connaître quelques évolutions en 2024/2025 :

- Poursuite des travaux de mise aux normes des locaux,
- Élaboration d'une plaquette de présentation du domaine permettant à des associations, des clubs sportifs et à des particuliers de profiter de ce magnifique endroit et de générer des recettes pour la ville.



Restez informé de l'actualité et retrouvez toutes les infos de votre ville sur

www.morangis91.com

